

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

TOME II.



A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,
RUE DES CARRIÈRES, N° 50.

1846.



SUR LA VALEUR

des poids et monnaies hébraïques.



Les interprètes ont été fort partagés sur le poids et la valeur du talent hébraïque, le talent n'étant nullement uniforme chez les différentes nations du monde, et variant depuis cent vingt-cinq jusqu'à six drachmes. L'opinion qui jusqu'ici a prévalu dans les *Bibles nouvelles*, fixe le talent hébraïque à cent vingt-cinq livres romaines, qui font près de quatre-vingt-sept livres, poids de marc. Mais cette opinion entraîne à de grandes invraisemblances, et ne peut soutenir l'épreuve des passages de l'Écriture où il est parlé du talent et de ses divisions (1).

En admettant le talent à quatre-vingt-sept livres, poids de marc, la couronne d'or, du poids d'un talent, que le roi de Moab portait sur sa tête, et que David mit sur la sienne, aurait été d'une pesanteur dont la huitième partie aurait été à peine supportable (2).

Les pendants d'oreilles d'or de Rebecca, à raison de deux sicles, auraient pesé chacun près d'une demi-once (3).

La chevelure d'Absalon, du poids de deux cents sicles, aurait pesé cinq livres, douze onces et cinq gros (4).

Les cloux d'or, du poids de cinquante sicles, qui servaient à fixer

(1) Selon les interprètes, le talent, poids principal, se divisait en 50 mines, la mine en 60 sicles; le sicle, divisé lui-même en drachmes ou demi-sicles, valait 20 oboles.

(2) 2^e livre des Rois, chapitre 12. 50. — 1^{er} livre des Paralipomènes, chapitre 20. 5.

(3) Genèse, chapitre 24. 22.

(4) 2^e livre des Rois, chapitre 14. 26.

les lames d'or garnissant l'intérieur du temple, auraient pesé chacun une livre et neuf onces (1).

Tobie, en envoyant son fils avec un compagnon pour recevoir et rapporter les dix talents que lui devait Gabélus, parut supposer qu'ils pouvaient, à eux deux, s'acquitter de cette commission : ce qui eût été impossible, avec chacun une charge de quatre cent trente-cinq livres (2).

Enfin les cent mille talents d'or amassés par David, à une époque où l'or et l'argent étaient bien plus rares qu'aujourd'hui, auraient été du poids énorme de huit millions, sept cent mille livres, poids de marc, qui, à raison d'une valeur de quinze cent trente-six francs par livre d'or, auraient représenté plus de treize milliards, sans parler du million de talents d'argent, qui, sur le pied de quatre-vingt-seize francs par livre d'argent, aurait donné plus de huit milliards, en tout plus de vingt-et-un milliards en or et en argent (3).

On conviendra aisément que les proportions ont été faussées au-delà de toute vraisemblance, et qu'au lieu de recourir, comme l'ont fait quelques interprètes, à une erreur dans le texte, il est bien plus respectueux envers les livres saints, et bien plus raisonnable de chercher l'erreur dans l'évaluation du talent.

Le talent syrien, dont le poids est exactement connu, devait différer peu du talent hébraïque, si toutefois il n'était le même, la Syrie ayant été possédée par les Hébreux du temps de David et de Salomon, et l'Écriture ne mettant aucune différence entre le talent hébraïque et celui qui fut employé à Tyr par Hiram, et à Damas par Naaman.

(1) 2^e livre des Paralipomènes, chapitre 5. 9.

(2) Tobie.

(3) 1^{er} livre des Paralipomènes, chapitre 22. 14.

Or, le talent syrien pesait quinze livres, sept onces et quatre drachmes, (les drachmes supposent qu'il s'agit d'onces et de livres romaines), ce qui, réduit au poids de marc, donne dix livres, treize onces, six gros et quarante-cinq grains pour le talent (1).

La valeur du talent syrien, comparativement à notre monnaie, était, à raison de quinze cent trente-six francs par livre d'or, de la somme et valeur de seize mille, six cent quatre-vingt-sept francs, cinquante centimes.

Le sicle d'or, trois-millième partie du talent, était du poids de trente-trois grains $\frac{9}{24}$, et de la valeur de cinq francs, cinquante-six centimes environ.

La valeur du talent d'argent, à raison de quatre-vingt-seize francs par livre de métal, était de mille quarante-trois francs environ; et la valeur du sicle d'argent, d'environ six sous neuf deniers, près de sept sous.

En admettant ces proportions :

Les bases d'argent, du poids d'un talent, qui supportaient les ais du tabernacle à l'endroit de leur jonction, étaient d'un volume suffisant pour l'emboîter et les tenir serrés (2).

La couronne d'or du roi de Moab, d'un talent (moins de onze livres) pouvait se supporter, quoique pesante.

Les pendants d'oreilles de Rebecca, chacun d'environ trente-trois grains, étaient dans une proportion simple, élégante et légère.

La chevelure d'Absalon, de onze onces $\frac{5}{8}$, était sans doute extraordinaire, mais ne dépassait pas les lois connues de la nature.

Les cloux d'or du sanctuaire, ne pesant que deux onces et envi-

(1) La livre romaine faisait douze onces :

L'once, huit drachmes.

La drachme, soixante-six grains et $\frac{2}{3}$.

(2) Exode, chapitre 38. 27.

ron sept gros, eu égard à leur pesanteur, ne présentaient pas plus de volume que de grands cloux ordinaires.

Les dix talents de Tobie, pesant environ cent huit livres, n'excédaient point la charge de deux jeunes gens vigoureux.

Enfin les cent mille talents d'or de David ne montent plus qu'à un milliard, six cent soixante-huit millions, sept cent cinquante mille francs; et le million d'argent, à un milliard quarante-trois millions environ.

On voit donc que le talent hébreu, réduit à la proportion du talent syrien, est de la plus grande vraisemblance dans toutes les applications qui en sont faites.

Quant à la monnaie d'alors, il y a lieu de croire qu'elle avait la forme d'une petite broche ou lingot, dont on liait une poignée avec un cordon, d'où seraient venus, chez les Grecs, le nom d'obole qui signifie broche, et celui de drachme qui signifie poignée. Les frères de Joseph trouvèrent, en effet, leur argent lié à l'entrée de leurs sacs (1). D'où l'on doit conclure qu'en ces temps reculés, l'or et l'argent circulaient, mais sans aucune effigie, peut-être tout au plus avec la marque du poids, déterminée par la forme commune du lingot: ce qui n'empêchait point de le peser, d'en examiner l'aloi, la pureté et la valeur intrinsèques; car les princes n'y donnaient pas le prix par leurs ordonnances (2).

Ce ne fut que la cent trente-cinquième année avant Jésus-Christ que Simon Machabée frappa de véritables monnaies chez les Hébreux. Ce prince, usant de la liberté qu'Antiochus VII, Sidèles, roi de Syrie, lui avait accordée, en fit fabriquer de différentes valeurs, mais sans y faire graver son effigie; cela n'était pas permis

(1) Genèse, chapitre 42. 53.

(2) Pour éviter les tromperies, on conservait dans le temple les poids, que l'Écriture appelle poids du sanctuaire.

aux Juifs. Il n'y fit pas mettre son nom partout; seulement on en trouve quelques-unes où se lit le nom de Simon, souvent avec cette légende : *Simeon princeps Israël*. Ces médailles représentent tantôt une branche divisée en trois avec des fleurs, et au revers un calice; tantôt une grappe de raisin, d'un côté, et une lyre, de l'autre. Ailleurs, on voit un temple tétrastyle avec l'arche, au milieu; et, au revers, une gerbe de blé, un fruit et la légende : *liberationis Israël* (1). On n'en trouve que des quatre dernières années du gouvernement de Simon (135—131 avant Jésus-Christ). Les légendes ne sont pas en hébreu, telles qu'on les voit dans nos *Bibles hébraïques*, mais en anciens caractères hébreux, tels qu'ils étaient en usage avant la captivité de Babylone, et qu'ils furent employés même encore depuis par les savants. Ces caractères sont encore ceux dont les Samaritains se servent aujourd'hui.

La première année du gouvernement de Simon, quelques pièces ont été émises avec des caractères inconnus, que le père Hardouin pense pouvoir être babyloniens.

Quand il est parlé d'écus d'or dans l'*Écriture sainte* (2), nous avons lieu de croire que le traducteur aura mal entendu le sens de l'original; car à cette époque, on n'avait pas encore inventé l'art du monnayage, et les premières pièces qui portèrent le nom d'écus n'ont été fabriquées, en France, que l'an mil deux cent soixante-dix-neuf de notre ère.

MEYNAERTS.

(1) On peut consulter l'ouvrage de Mr. Mionnet : *Description des médailles antiques*, tome V, page 555, et le *Supplément*, tome VIII, page 578, où toutes les médailles de ce prince sont décrites.

(2) Naaman prit avec lui dix talents d'argent, six mille écus d'or, etc. 4^e livre des Rois, chapitre 5. 5.